

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 16 DECEMBRE 2011

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	114

L'an deux mille onze

et le : 16 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

Date de la convocation

09 décembre 2011

Nombre de Membres présents : 114

Date d'affichage

16 décembre 2011

Monsieur Marcel LETISSIER, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**CREATION D'UNE  
REGIE A  
AUTONOMIE  
FINANCIERE  
CHARGEE DE  
L'EXPLOITATION  
DU S.P.A.N.C. DU  
SYNDICAT**

**CREATION D'UNE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE CHARGEE  
DE L'EXPLOITATION DU S.P.A.N.C. DU SYNDICAT**

**VOTE :**

**POUR : 114**

**CONTRE : 0**

**DELIBERATION  
N° 2011/27**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-1 à L.2221-14 ; R. 1412-1 ; R. 2221-1 à R. 2221-17 ; R. 2221-63 à R. 2221-98,  
**Vu** l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 08 septembre 2011,  
**Vu** les projets de statuts de la Régie SPANC du Syndicat du Sud Est,

- Il est institué une régie dotée de la simple autonomie financière nommée « Régie SPANC ». ayant pour objet l'exploitation du service public d'assainissement non collectif,
- Les statuts de la Régie déterminant son organisation administrative et financière sont approuvés.
- La gestion complète du service public d'assainissement non collectif par la Régie sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Le siège de la régie sera à 08400 BALLAY 2, Hameau de Landèves.
- Le SSE ne versera pas à la Régie de dotation initiale de préfiguration.
- Le Conseil d'Exploitation de la Régie est composé comme suit :
  - 3 membres du comité syndical ;
  - 1 personne qualifiée extérieure à la régie ;
  - 1 représentant du personnel de la régie ;

Sur la proposition du Président, conformément à l'article R. 2221-5 du Code général des collectivités territoriales,

**LE COMITE SYNDICAL**

**DESIGNE** en son sein trois des membres titulaires du Conseil d'Exploitation :

Titulaires :

- Mr Bernard BESTEL
- Mr Jean Pol RICHELET
- Mr Alain HURPET

Le membre du Conseil d'Exploitation choisi par les usagers ou représentants d'usagers de la Régie est :

- Titulaire : Vincent GIOT (commune de SUGNY)

Le membre du Conseil d'Exploitation choisi par les personnels de la Régie est :

- Titulaire : Emilie MORLET

**PRECISE** que les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie sont élus pour une durée ne pouvant excéder la limite de la durée du mandat syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du : 16/12/2011